

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 16 juin 2022

DEMANDEUR

N/Réf. : 202205-31

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 18 mai 2022.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles.

La recherche a également permis de repérer d'autres documents concernant votre demande. Toutefois, nous vous informons que ces documents ne sont pas accessibles suivant les articles 23, 24, 34 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Démosthène Blasi

p. j. 3

PAR COURRIEL

Le 1^{er} novembre 2021

Madame Marie-Josée Bernard
Directrice générale
Bioparc de la Gaspésie
123, rue des Vieux-Ponts
Bonaventure (Québec) G0C 1E0
Courriel : info@bioparc.ca

Objet : Caribous de la Gaspésie – Projet triennal d'élevage et de réintroduction de caribous dans l'aire de la harde

Madame,

Nous avons pris connaissance de votre lettre transmise le 27 septembre 2021 au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour. Dans cette lettre, vous mentionnez l'intérêt du Bioparc de la Gaspésie à contribuer au rétablissement de la population de caribous montagnards de la Gaspésie en proposant un projet pilote d'élevage de caribous à des fins de réintroduction.

Afin de contrer le déclin rapide des populations isolées de caribous forestiers et montagnards de la Gaspésie, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé, le 8 décembre 2020, le recours à des enclos pour les populations de Charlevoix et de la Gaspésie, ainsi que l'agrandissement de l'enclos de la population de Val-d'Or.

Pour la population de la Gaspésie, deux enclos de maternité sont actuellement en construction. Cette mesure vise à mettre à l'abri temporairement de la prédation les femelles gestantes et leur progéniture. La mise en place de différentes mesures de gestion concurrentes telles que le contrôle des prédateurs (coyote et ours noir) ainsi que l'encadrement et la surveillance des activités récréotouristiques visent à mitiger les impacts du dérangement anthropique et de la prédation sur l'état de situation de cette population. Ces mesures de gestion constituent des actions temporaires, complémentaires aux modalités actuelles, visant à restaurer l'habitat du caribou de la Gaspésie.

... verso

De plus, le MFFP poursuit ses travaux d'élaboration de la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards. Une annonce précisant les prochaines étapes de celle-ci devrait survenir plus tard cet automne.

Par conséquent et pour le moment, nous sommes d'avis qu'il est prématuré de considérer vos propositions d'ici la précision des prochaines étapes de l'élaboration de la Stratégie. Nous prenons toutefois bonne note de votre offre et de votre expertise qui alimenteront nos réflexions sur les mesures de gestion de la population à considérer.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous et vos collaborateurs portez aux efforts favorisant le rétablissement de la population de caribous montagnards de la Gaspésie.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.

La directrice régionale,

Original signé

Justine Desmeules, biologiste